



## Règlement intérieur

Validé à Genas, Assemblée Générale du 23 juin 2019

### Préambule

L'association a pour but la pratique du tennis de table, en loisir ou en compétition, pour permettre aux adultes et aux enfants de développer leurs qualités physiques et morales, à travers ce sport.

L'association s'interdit toute discussion ou manifestation présentant un caractère politique ou confessionnel.

### I - ADMINISTRATIF

#### Article 1 – Le but du règlement

Le règlement intérieur a pour objet de préciser le fonctionnement de l'association. Il vient compléter les dispositions statutaires de l'association afin de permettre à tous les adhérents de mieux vivre ensemble. Il est opposable à tous. Le règlement intérieur est disponible sur le site de l'association ou sur simple demande formulée auprès du Bureau.

#### Article 2 – Modalité d'inscription

L'inscription d'un adhérent à l'ESGA TT implique l'acceptation stricte et le respect des dispositions du présent règlement, en contrepartie des avantages que lui apporte l'association. La validité de l'inscription répond aux critères suivants :

- avoir fourni un Certificat Médical de non contre-indication spécifique à la pratique concernée, conforme aux exigences de la Fédération Française de Tennis de Table
- avoir fourni l'autorisation parentale pour les mineurs
- avoir fourni la totalité des pièces administratives demandées
- avoir réglé la cotisation à l'ESGA TT.

Les cotisations restent acquises à l'association en cas d'abandon ou d'exclusion de l'activité au cours de la saison. Les cas de force majeure (blessure, maladie, déménagement, ou autre ...) seront examinés par le bureau de l'association qui déterminera les modalités d'un remboursement éventuel.

Tout adhérent de l'association doit être couvert par une assurance en responsabilité civile.

## **II - ACTIVITES**

### **Article 1 – Encadrement de l'activité**

La pratique du tennis de table s'exerce sous la responsabilité d'un entraîneur et/ou d'un animateur habilité.

Pour des raisons de sécurité et d'efficacité, les adhérents doivent se soumettre aux consignes, aux demandes ou aux ordres des personnels enseignants ou des personnes responsables du bureau.

L'activité est pratiquée dans le respect des autres, aucune violence, tant physique que verbale, aucune discrimination ne sera tolérée.

La responsabilité de l'ESGATT et de l'entraîneur n'est applicable que sur l'horaire du cours et dans la salle d'entraînement. La responsabilité de l'ESGA TT, de l'entraîneur et/ou d'un animateur habilité ne saurait être engagée en dehors des activités (lieux et horaires), notamment dans les vestiaires et sanitaires.

Dans le cas des joueurs mineurs, les responsables légaux qui ne souhaitent pas que leur enfant quitte la salle seul à l'issue de l'entraînement doivent impérativement le signaler à l'entraîneur et/ou à l'animateur habilité. En l'absence de consigne, l'entraîneur et/ou l'animateur laisse les jeunes partir librement.

L'ESGA TT décline toute responsabilité en cas de vols ou dégradation des biens des joueurs dans les vestiaires.

Le stationnement des véhicules demeure sous la responsabilité exclusive de leurs propriétaires.

### **Article 2 – Respect de la salle et des équipements**

Les adhérents et leurs accompagnants autorisés doivent respecter :

- Les équipements mis à disposition (salle d'entraînement, matériel mis à disposition, vestiaires, sanitaires, etc.)
- Le règlement municipal en vigueur dans les salles de sport,
- Les consignes des gardiens et surveillants présents sur les lieux d'activité.

L'accès à la salle d'entraînement s'effectue avec des chaussures de sport propres. Dans le cas contraire son accès pourra être refusé.

Pendant les créneaux dits « libres » (sans encadrement), un joueur majeur doit se déclarer auprès du Bureau pour être reconnu comme responsable de salle, conformément aux consignes de la mairie de Genas.

### **Article 3 – Entraînements**

Les adhérents et leurs accompagnants autorisés doivent respecter les horaires des entraînements. L'horaire affiché correspondent aux heures de début et fin d'entraînement. Les adhérents doivent donc se présenter en tenue à la salle selon ces horaires.

Des chaussures de sports PROPRES sont obligatoires. Il est conseillé de pratiquer l'activité en short et tee-shirt et de se munir d'une petite bouteille d'eau.

L'accès aux vestiaires est interdit pendant l'entraînement, sauf accord spécifique de l'entraîneur.

#### **Article 4 – Stages pendant les vacances scolaires**

L'inscription aux stages implique l'acceptation stricte du règlement intérieur, notamment des articles 1 à 3, et le respect des dispositions complémentaires suivantes :

- La responsabilité du Club et/ou de l'entraîneur n'est applicable que sur les horaires mentionnés.
- En cas de covoiturage pour se rendre à une activité pendant les horaires du stage, le conducteur doit être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité. L'association décline toute responsabilité en cas de sinistre lors des déplacements.
- Si les parents d'un jeune ne souhaitent pas que leur enfant soit véhiculé par quelqu'un d'autre qu'eux, ils devront se rendre disponibles eux-mêmes pour le trajet ou ne pas inscrire leur enfant au stage le jour de l'activité.

#### **Article 5 – Compétitions individuelles**

Une licence dite traditionnelle est obligatoire pour participer à toute compétition.

En dehors des tournois des clubs, l'inscription aux compétitions s'effectue via l'ESGA TT à travers son site internet. Toute inscription implique le respect du règlement de ladite compétition.

Seuls les désistements signalés par email 5 jours avant la date de la dite compétition sont acceptés. Dans la cas contraire un certificat médical justifiant l'impossibilité de participer à la compétition sera exigé. Tout abus sera sanctionné d'une amende de 20€ par forfait.

Pour participer aux compétitions le maillot du Club est obligatoire.

L'organisation des déplacements n'est pas de la responsabilité du Club. En cas de covoiturage pour se rendre à une compétition, le conducteur doit être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité. L'ESGA TT décline toute responsabilité en cas sinistre lors des déplacements.

Aucune prise en charge/remboursement des déplacements &/ou de l'hébergement n'est effectué par le Club.

#### **Article 6 – Compétitions par équipe**

Les points de l'article précédent s'appliquent.

L'inscription au championnat par Equipe s'effectue en début de chaque Phase auprès du Club. Un capitaine par équipe est désigné. C'est le référent des membres de l'équipe.

Les consignes pour les rencontres par équipe sont décrites dans l'annexe 1

## Article 7 – Badges et Clefs

Un badge et des clefs sont remis :

- Aux membres du bureau
- Aux capitaines d'équipes
- Aux entraîneurs/animateurs

Ils sont à restituer en cas de changement de fonction ou de départ du club.

En cas de non restitution, il sera facturé :

- 10€ par badge
- 5€ par clef

## Article 8 – Assurance et sinistres

En cas d'accident : **Déclaration immédiate à faire par la personne responsable, qui en informera le bureau de l'ESGA TT.**

L'assurance de l'ESGA TT ou de la fédération sportive concernée n'intervient qu'en complément des assurances personnelles de l'adhérent (RC, Sécurité Sociale, mutuelles ...).

En cas de dommage constaté sur le matériel ou les locaux, les adhérents sont tenus d'en informer le Bureau de l'association dans les plus brefs délais.

## Article 9 – Image du club

L'utilisation du logo ou du nom de l'association à des fins commerciales est interdite.

Pour toute autre utilisation, le bureau doit au préalable être consulté et rendre un avis favorable.

## Article 10 – Prêt de matériel

L'ESGA TT est susceptible de prêter son matériel à ses membres, qui en ont charge et responsabilité dès réception et jusqu'à restitution. Les frais de remise en état éventuels sont à la charge de l'emprunteur. Le prêt du matériel associatif, qui peut être soumis à une demande de caution, est fixé pour une période précise que l'emprunteur se doit de respecter.

## Article 11 – Sanctions

Le bureau de l'ESGATT se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement tout adhérent ayant commis, par des actes malveillants ou par son mauvais comportement, des manquements graves au présent règlement.

Adopté lors de l'Assemblée Générale du 23 juin 2019.

Françoise TRIOULEYRE – Présidente

A blue ink signature of Françoise Triouleyre, consisting of several overlapping loops and lines.

# --- ANNEXE 1 ---

## CONSIGNES POUR LES RENCONTRES PAR EQUIPE

### RÔLE DU CAPITAINE

Dès le début de la saison le capitaine doit informer les joueurs de son équipe de toutes les dates de compétition (leur envoyer le calendrier une fois celui-ci paru) et leur demander à l'avance s'il y a des dates où ils ne seront pas disponibles. Avant chaque tour (au moins une semaine à l'avance) il doit composer l'équipe et se faire confirmer par tous les joueurs leur présence.

Communiquer cette équipe dès que possible au responsable d'équipes pour le suivi des brûlages et des disponibilités. En cas d'équipe incomplète prévenir le responsable d'équipes pour trouver un remplaçant.

Les horaires d'ouverture de la salle sont de 14h00 à 21h30 le samedi, de 8h à 14h le dimanche, de 18h à 22h30 le jeudi.

Le capitaine d'équipe est responsable des feuilles de match. Il doit s'assurer que le stock restant est suffisant et contacter le Bureau si besoin.

Le capitaine d'équipe se voit remettre en début de phase un stock de balles destinées à la compétition, charge à lui de penser à les fournir à ses joueurs à chaque rencontre et à demander le renouvellement au Bureau s'il en manque.

#### Pour chaque rencontre à domicile

**Selon le calendrier**, les équipes s'occupent de mettre en place la salle le samedi, et de la laisser propre pour le lendemain. Les équipes du dimanche remettent la salle en place pour les entraînements et s'assurent de laisser la salle propre.

Un badge + la clé du placard capitaine sont remis à chaque capitaine : bien penser à refermer toutes les issues les fenêtres et les placards en sortant.

Le capitaine doit saisir la feuille de match sur le site de la fédération avant dimanche midi pour les équipes régionales, avant dimanche soir minuit pour les départementales – procédure et codes seront fournis par le club. Une collation de fin de rencontre est organisée par le capitaine, qui doit veiller à ce que tous les membres de l'équipe y contribuent équitablement tout au long de la phase.

Les collations de fin de rencontre des week-ends se déroulent dans l'espace buvette mis à disposition par la mairie. Cet espace est partagé avec l'association ESGA Hand Ball, chaque club doit donc respecter l'espace affecté à l'autre (qu'il soit ou non présent le jour de la rencontre). Le capitaine est responsable des clés du bar, il doit veiller à laisser les locaux propres et le dernier à partir doit refermer le rideau métallique.

Les collations de fin de rencontre pour les équipes semaine se déroulent dans la salle des jeunes. Cette salle doit être réservée auprès de la mairie. **En début de chaque phase** les capitaines communiquent au secrétaire les dates retenues des rencontres afin qu'il effectue la réservation. Le capitaine est responsable de la salle, il doit veiller à la laisser propre, poubelles vidées et le dernier à partir doit refermer les issues

#### Pour chaque rencontre à l'extérieur

En cas d'organisation d'un covoiturage pour se rendre sur le lieu de la rencontre, le capitaine d'équipe doit veiller à ce que le lieu et l'heure du départ soient communiqués à tous les joueurs.

A l'issue de la rencontre, il doit vérifier que la saisie des résultats faite par l'équipe adverse est conforme à la feuille de match signée.

### Points de vigilance

Chaque capitaine se doit de responsabiliser son équipe. Le capitaine n'est pas là pour faire la feuille de match, le ménage... Chaque joueur est concerné et se doit de participer à l'organisation des rencontres. Par exemple en replissant la feuille à tour de rôle, un joueur n'a que 2 ou 3 feuilles à tenir tout au long de la saison...

D'autre part, ce n'est pas au capitaine ou au propriétaire de voiture de prendre en charge la totalité des déplacements... Il faut se concerter pour que tous les joueurs participent aux frais d'essence, et en cas d'équipes jeunes demander aux parents d'emmener. Il en est de même pour la collation de fin de match.

Pour l'usage de notre salle (règles à rappeler aux joueurs et aux adversaires) : passage obligé par les vestiaires pour mettre des baskets propres, et interdiction de manger dans la salle.

### Pour le site WEB

Nous souhaitons tenir informé l'ensemble des adhérents du club des résultats des équipes. Le capitaine ou un joueur doit communiquer à l'administrateur du site : une photo d'équipe et de la feuille de match ainsi qu'un petit mot/anecdote de la rencontre.

## **RÔLE DU JOUEUR**

Vous vous êtes engagés en championnat par équipes pour cette nouvelle saison.

Pour que notre championnat se déroule au mieux tout au long de l'année, un certain nombre de règles sont à respecter :

- Je préviens le plus tôt possible en cas d'absence
- Je n'oublie pas de passer par les vestiaires pour changer de chaussures (basket d'intérieur)
- J'arrive au moins 3/4 heures avant le début de chaque rencontre pour mettre la salle en place et l'échauffement
- Je ne pars pas tant que la rencontre n'est pas finie, je soutiens mes coéquipiers jusqu'au bout
- Je ne mange pas dans la salle
- Avant de partir, j'aide à ranger l'aire de jeu après la fin de la rencontre : papiers, bouteilles, balles cassées, remettre en place les tables et séparations ..., et je remets en état l'espace buvette à l'entrée (nettoyage cafetière, buvette, déchets...)
- Selon le calendrier, les équipes du samedi s'occupent de mettre en place la salle, et de la laisser propre pour le lendemain. Les équipes du dimanche remettent la salle en place pour les entraînements et s'assurent de laisser la salle propre.
- Je porte le maillot du club
- Je garde en mémoire les numéros de téléphone de mes coéquipiers et celui de mon capitaine d'équipe
- Je me comporte correctement vis-à-vis des joueurs de l'équipe adverse : je les accueille au mieux lors des rencontres à domicile, je respecte leur règlement lors des rencontres à l'extérieur. Je garde une attitude digne et sportive et je veille à donner une belle image de mon club.